

**COMMUNE DE
IZERNORE**

PERMIS D'AMENAGER
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER		Référence dossier :
Déposée le 10/07/2024 Affichée le : 10/07/2024	Complétée le 15/10/2024	N° PA00119224H0001
Par : Représenté par :	COMMUNE IZERNORE M. JOYARD Raymond	
Demeurant à :	Place de la Résistance 01580 IZERNORE	
Pour :	Créer une piste de Pumptrack	
Sur un terrain sis : Références cadastrales :	SUR LA COURBE – 01580 IZERNORE AC n° 316, AC n° 322, AC n° 323	

Le Maire,

VU le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) approuvé le 19/12/2019 et modifié le 17/12/2020, le 24/02/2022, le 16/06/2022, le 19/07/2022, le 08/06/2023, le 22/02/2024 et le 04/04/2024,

VU le règlement de la zone U4 du PLUiH.

VU la demande reçue le **10/07/2024** par la **COMMUNE IZERNORE** demeurant à **Place de la Résistance, 01580 IZERNORE** sollicitant l'autorisation de réaliser une piste de Pumptrack sur un terrain sis à **SUR LA COURBE à IZERNORE** d'une superficie de **4 180 m²** environ, cadastré sous les références : Section AC-0316, AC-0322, AC-0323 lui appartenant,

VU le dossier joint à la demande, notamment la note de présentation et toutes les pièces du dossier,

VU l'avis du 10.09.2024 de l'Architecte des Bâtiments de France.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le permis d'aménager **est ACCORDE** sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées aux articles suivants du présent arrêté.

- **Sécurité :** Il appartient au pétitionnaire de se conformer aux règles de sécurité et de prendre contact avec la direction départementale des services d'incendie et de secours.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à

- Le demandeur : la mairie d'Izernore
- Madame la Sous-Préfète de Nantua,
- Haut-Bugey Agglomération – Service instructeur.

IZERNORE, le 16 octobre 2024

Le Maire,

Sylvie COMUZZI

